

## Le Conseil d'Etat met en consultation son avant-projet de mise en œuvre de la RIE III

# Un paquet «cohérent et équilibré»

« PATRICK PUGIN

**Fiscalité** » On ne fait pas d'omelette sans casser des œufs. Et la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), on l'a maintes fois écrit, aura de lourdes conséquences pour les collectivités publiques fribourgeoises, qui verront s'évaporer des dizaines de millions de francs. Mais la préservation de la compétitivité économique du canton est à ce prix, affirme le directeur des Finances Georges Godel. Il présentait hier à la presse l'avant-projet de loi sur

la mise en œuvre de la réforme, qu'il espère voir entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Dans un premier temps, la RIE III coûtera, selon les dernières projections, jusqu'à 45,6 millions au canton. Mais la note s'alourdira dès 2029, année qui sonnera la fin de la contribution de la Confédération à l'adaptation de la péréquation financière. La facture grimpera alors à plus de 80 mio.

Communes et paroisses ne sont pas en reste. Pour elles, le coût de

la RIE III s'élèvera à respectivement 33,1 et 4,5 millions de francs. Dans un premier temps là encore. Car l'Etat, pour atténuer le choc, va leur accorder un montant compensatoire de 9,6 mio pour une durée transitoire de sept ans. Ensuite, eh bien les incidences financières monteront à 41,6 mio pour les communes et 5,6 mio pour les paroisses.

### Prudence et confiance

Tous ces chiffres sont à prendre

avec la plus grande prudence tant demeurent nombreuses les incertitudes. Par exemple, les quelque 1800 entreprises bénéficiant aujourd'hui d'un statut spécial resteront-elles domiciliées dans le canton? Georges Godel se garde bien de le parier. Il se montre cependant confiant: «Nous mettons tout en œuvre pour qu'elles restent chez nous, qu'elles continuent à créer de l'emploi.» Et à alimenter la caisse. Car si elles ne pèsent pour l'heure que 17% des recettes fiscales des personnes morales (30,3 mio), ces sociétés recèlent un potentiel important. Ce pourcentage ne tient en effet pas compte de l'impôt que pourrait générer celles qui jouissent d'un allègement fiscal. Et qui paieraient donc davantage à l'échéance du dégrèvement. Un retour sur investissement en quelque sorte,

## préserver le dynamisme de notre économie»

Georges Godel

«La masse fiscale augmentera à mesure que les allègements fiscaux baisseront. D'où l'importance de garder ces sociétés chez nous», martèle Georges Godel.

D'autre part, toutes les sociétés à statut spécial verront leur contribution passer de moins de 10% actuellement à 13,72%, le taux d'imposition effectif retenu par le Conseil d'Etat. Une augmentation synonyme de rentrées supplémentaires pour les argentiers. Cela suffira-t-il à absorber le choc? La gauche en doute fortement (voir ci-dessous).

### Les patrons participent

Si le Conseil d'Etat a pris des mesures pour compenser (partiellement) les pertes des communes et des paroisses, il a également pensé à la population. En contrepartie des conditions avantageuses dont bénéficieront les entreprises actuellement imposées de manière ordinaire (19,63%), le patronat s'est engagé à verser une contribution annuelle de 22 millions de francs. Ce montant servira à financer différentes mesures en faveur de la formation professionnelle (financement des cours interentreprises, aide aux

jeunes en difficulté d'insertion...) et des structures d'accueil extra-familial (incitation à la création de nouvelles places, réduction des tarifs). «Les patrons s'y retrouveront puisque ces mesures permettront de mieux concilier vies familiale et professionnelle», commente Georges Godel. Les allocations familiales, et cela n'avait pas encore été annoncé, seront par ailleurs augmentées de 120 francs par année.

«Nous avons trouvé un compromis acceptable, nous présentons un projet cohérent et équilibré», se félicite Georges Godel. Bien sûr, reconnaît-il, cette réforme a un coût. Mais il n'en doute pas: «La stratégie du Conseil d'Etat est adéquate pour préserver le dynamisme de notre économie, conserver les emplois et continuer à assumer les tâches de l'Etat.»

### Vote en février ou mai 2017

Et le directeur des Finances de saluer l'anticipation dont a fait preuve le Conseil d'Etat, qui planche sur ce dossier depuis plus de deux ans. Et sera donc prêt avec sa loi de mise en œuvre dès que les Suisses se seront prononcés sur la RIE III – la gauche a déjà rassemblé les signatures nécessaires à l'aboutissement du référendum. On pourrait voter en février, voire en mai 2017. Du résultat de ce scrutin fédéral dépendra la suite du calendrier du projet fribourgeois. »



«La stratégie est adéquate pour

## La droite applaudit, la gauche gronde

**Les réactions politiques n'ont pas tardé, hier, après la divulgation du projet gouvernemental. Les positions sont contrastées.**

Le projet n'a pas l'heur de plaire au Parti socialiste fribourgeois (PSF). Dans un communiqué, la formation dénonce une «stratégie confuse et boiteuse» de la part du Conseil d'Etat, aucune piste n'étant donnée pour compenser les dizaines de millions de francs qui manqueront aux finances cantonales. «Par ailleurs, le gouvernement n'a aucune solution à proposer aux communes, qui vont être durement touchées par un tel changement de régime.» Même son de cloche du côté du Syndicat des services publics (SSP), pour qui les pertes engendrées par la RIE III «entraîneront immanquablement de nouveaux plans d'austérité». Et encore une fois, dénonce l'organisation, «c'est l'ensemble de la population qui en paiera les conséquences».

Pour le PSF, le Conseil d'Etat doit tout simplement «retirer cette consultation et attendre la votation au niveau fédéral avant de venir avec

un vrai paquet équilibré afin de garantir des prestations adéquates pour la population, sans profit pour les uns et factures pour les autres».

A droite, évidemment, la tonalité est tout autre. Dans un communiqué commun – une première! –, les Partis démocrate-chrétien, libéral-radical, bourgeois-démocratique et l'Union démocratique du centre témoignent leur plein soutien à la stratégie développée par le gouvernement. Pour eux, ce projet «équilibré et raisonnable» permettra aux entreprises fribourgeoises «de rester concurrentielles et de sauvegarder et créer des emplois dans le canton». Pour la droite, pas de doute: le départ d'entreprises ou le manque d'attractivité fiscale «coûteraient bien plus cher encore» que la réforme en elle-même.

Les quatre formations saluent au passage les mesures de compensation en faveur de la population: «Un réel gain pour la politique sociale et formatrice de notre canton. Nous félicitons le Conseil d'Etat d'avoir trouvé des solutions permettant de concilier vie de famille et vie professionnelle.» » PP

### COMMENTAIRE

#### Nécessaire, mais aléatoire

Comme l'a dit Jules César en franchissant le Rubicon: *Alea jacta est* (le sort en est jeté). En mettant en consultation, après deux ans de gestation, son projet de loi sur la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), le Conseil d'Etat ne peut désormais plus reculer. Il a de facto enclenché

le processus législatif, qui doit permettre à l'économie fribourgeoise de rester compétitive, sur le plan national comme international.

Car quoi qu'en dise la gauche, Fribourg n'a pas le choix. Le rivage de la Sarine n'est pas une île échappant aux assauts de son environnement. La RIE III est tout simplement imposée par le contexte international. C'est un instrument qui doit permettre au canton de rester attractif pour permettre à ses sociétés de prospérer et de créer des emplois. Or, dans

ce domaine, s'appuyer sur une fiscalité émoussée est un atout certain. Il suffit pour s'en convaincre de considérer les difficultés éprouvées par le canton pour attirer de nouvelles entreprises après la fin de l'arrêté Bonny, qui permettait des allègements fiscaux.

Cela dit, il existe aussi un revers de la médaille. Le projet se veut équilibré, en offrant des mesures d'accompagnement financées par toutes les entreprises du canton – y compris les PME – à hauteur de 22 millions de francs par

an. Mais pour les collectivités publiques, les pertes qu'il induit durant le même laps de temps sont quatre fois plus élevées. Dans ces conditions, la gauche ne pourra in fine que lancer le référendum. Paradoxalement, son combat pourrait être soutenu par certains petits patrons qui seront ponctionnés pour mettre en place ces mesures, alors qu'ils ne paient pas d'impôts, leur société ne dégageant aucun bénéfice. **FRANÇOIS MAURON**